

## Rapport financier de Themis

L'exercice 2013 présente après clôture un déficit de 6 848€uros. L'année précédente nous avons dégagé un excédent de 38 185 €. Le total des dépenses pour l'exercice 2013 est de 713 286€ contre 723 227€ de financements.

En clair et pour faire simple nous avons, par rapport à l'exercice précédent, subi une diminution en fonds propres de 45 033€.  
(38 185+6 848)

Une analyse rapide, pour expliquer cette situation, nous permet de dire que nos frais de fonctionnement progressent de 12 334€ pendant que nos ressources financières régressent de 32 699€. (soit le total de 45 033€). Avant simplification on appelait ce phénomène un « effet ciseau ».

Une analyse plus fine, néanmoins simple, met en évidence une légère diminution des frais généraux autres que ceux du personnel (on passe de 150 300€ à 149 633€).

Les charges du personnel, elles par contre, progressent en passant de 550 652€ à 563 652€ soit une augmentation de 13 000€ alors que les Etp (Equivalent Temps Plein) diminuent dans le même temps de 0.46Etp (de 13.31etp à 12.85etp). Ce particularisme est dû aux absences pour des maladies de longues durées de deux salariés.

Après les charges nous mettons un coup de projecteur particulier sur les financements pour mettre en lumière leur évolution.

Un constat brut de décoffrage : nous enregistrons une diminution comptable de 32 699€. La contribution de l'Etat, ou son désengagement, s'élève à 18 324€. Les collectivités locales y contribuent pour 7 952€. Les prestations sont également en baisse de 4 553€ et enfin les subventions privées diminuent de 1 870€.

Voici résumé en toute simplicité le régime strict et sévère qui s'impose à nous.

Au-delà du résultat consolidé de Themis il importe d'examiner chacun de ses établissements.

En premier lieu **Themis Bas-Rhin** qui clôture avec un excédent de 9 941€. L'année précédente l'excédent était de 24 807€. Nous avons consommé pour 14 866€ de Fonds propres. Le total des dépenses pour l'exercice 2013 est de 454 568€ contre 464 509€ de financements.

On note une augmentation des frais de fonctionnement à hauteur de 12 666€ due essentiellement à une progression des frais du personnel à hauteur de 15 445€ alors que les autres frais généraux régressent de 2 779€. Les Etp sont en légère diminution. On passe de 7.99etp à 7.90etp.

Le montant total des financements est en diminution de 2 200€.

La part de l'Etat augmente de 101€ (soit moins 4 600€ pour les ministères et plus 4 701€ pour les facturations et les emplois aidés).

La part des collectivités locales est en augmentation à hauteur de 3 820€.

Les prestations de services diminuent de 3 309€ ainsi que les subventions privées qui elles diminuent de 2 812€.

Puis **Themis Haut-Rhin** qui clôture avec un déficit de 16 790€. L'année précédente nous enregistrons un excédent de 13 378€. Nous avons consommé pour 30 168€ de Fonds propres. Le total des dépenses pour l'exercice 2013 est de 258 718€ contre 241 928€ de financements.

Nous notons une légère diminution des frais de fonctionnement de moins 332€ due essentiellement à une diminution des frais de personnel de 2 444€ alors que les autres frais généraux ont progressé de 2 112€. Les Etp sont en diminution de 0.55 et passe de 5.41 à 4.86 etp.

Du côté des subventions nous nous fragilisons. En effet nous encaissons une diminution de 30 500€.

La part de l'Etat diminue de 18 425€ (ceci provient en partie d'une diminution significative de la facturation des frais de justice). Moins 11 773€ de la part des collectivités locales (désengagement de la Ville de Mulhouse). Moins 1 244€ pour la facturation des prestations de services. Tout n'étant pas négatif nous enregistrons une progression des subventions privées pour un montant de 940€.

Cette situation est préoccupante. Nous devons nous soucier du seuil critique de l'effectif de Mulhouse. En effet pour être en mesure d'honorer nos prestations l'effectif doit être adapté autant en nombre qu'en qualité pour défendre le droit des enfants.

Cela voudrait-il dire que moins il y a de fonds pour financer l'accompagnement des enfants moins il y a des enfants à accompagner ?...

Se profile à l'horizon d'autres nuages qui ne simplifieront pas la gestion de notre Association. En effet une circulaire, qui nous est parvenue il y a quelques semaines, nous informe que les associations vont être soumises à la Tva pour les prestations facturées, telles que les frais de justice, et ce à partir du 1 janvier 2014. Je vous laisse deviner notre « perplexité ».

Pour l'exercice 2014 qui est déjà bien entamé nous avons avancé un prévisionnel qui prévoit des moyens équivalent à 784 965€ pour un effectif de 15.80etp et un financement espéré et souhaité de 784 965€.

Christiane BIBERT - Trésorière